



GRILLE DES USAGES			
Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Usages autorisés
RÉSIDENTIEL	classe A-1 unifamiliale isolée		
	classe A-2 unifamiliale jumelée		
	classe A-3 unifamiliale en rangée		
	classe B-1 bifamiliale isolée		
	classe B-2 bifamiliale jumelée		
	classe B-3 bifamiliale en rangée		
	classe B-4 trifamiliale isolée		
	classe B-5 trifamiliale jumelée		
	classe B-6 trifamiliale en rangée		
	classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)		
	classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)		
	classe D - habitation communautaire		
	classe E - habitations en zone agricole		
	classe F - maison mobile		
	COMMERCIAL	classe A-1 bureaux	
classe A-2 services			
classe A-3 alimentation et vente au détail			
classe B-1 spectacles, salles de réunion			
classe B-2 bars, brasseries			
classe B-3 commerces érotiques			
classe B-4 récréation intérieure			
classe B-5 arcades			
classe B-6 récréation ext. intensive			
classe B-7 récréation ext. extensive			
classe B-8 observation nature			
classe B-9 clubs sociaux			
classe C-1 hébergement			
classe C-2 gîte touristique			
classe C-3 restauration			
classe C-4 cantines			
classe D-1 poste d'essence			
classe D-2 station service, lave-autos			
classe D-3 ateliers d'entretien			
classe D-4 vente de véhicules			
classe D-5 pièces et accessoires			
classe E-1 construction, terrassement			*
classe E-2 vente en gros, transport		*	
classe E-3 para-agricole			
classe E-4 autres usages commerciaux			
INDUSTRIEL	classe A		*
	classe B		*
	classe C		
	classe D extraction		
	classe E récupération, recyclage		*
	classe F traitement boues, lisiers		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux		
	classe A-2 santé, éducation		
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil		
	classe A-4 services culturels et communautaires		
	classe A-5 sécurité publique, voirie		
	classe A-6 lieux de culte		
	classe B parcs, équipements récréatifs		
	classe C équip. publics		*
	classe D infras. publiques		*
AGRICOLE	classe A agriculture		
	classe B élevage		
	classe C activités complémentaires		
	classe D activités agrotouristiques		
	classe E animaux domestiques		



GRILLE DES NORMES			
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	10
		marge de recul avant max. (m)	
		marge de recul latérale min. (m)	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)	10
		marge de recul arrière min. (m)	10
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (m)	
		exhaussement maximal (m)	
		façade minimale (m)	7.3
		profondeur minimale (m)	6.7
		superficie min. au sol (m ca)	50
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	40
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales		
	projet intégré		
DIVERS	AMENDEMENT	Règlement 12-240, article 3. Retrait % bâtiment accessoire.	
	Notes particulières:		